

Télécom: Togocom fléchi après sa lourde sanction



Togocom a finalement décidé d'arrêter le bras de fer avec l'Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP). Après avoir écopé une sanction de plus d'un milliards Fcfa, les dirigeants sont obligés d'abandonner la différenciation des tarifs intra et inter-réseaux.

{loadmoduleid 212}

Par la Décision n°2021-001/ARCEP/CD du 19 février 2021, le Comité de direction de l'ARCEP a infligé une amende principale de plus d'un milliard à l'opérateur Togo Cellulaire. Il avait enjoint cette société de cesser la pratique de différenciation des tarifs intra et inter-réseaux sous toutes ses formes dans un délai de 24 heures. Le risque était de verser 50 millions FCFA par jour de retard.

Le 20 février 2021, annonce l'ARCEP, Togocom et sa filiale se décident de rentrer dans les rangs.

L'ARCEP dit prend acte de la cessation des pratiques de différenciation tarifaire intra et inter-réseaux sur les offres de base ainsi que sur les forfaits. Ce qui rend conforme toutes les offres de Togo Cellulaire « tous réseaux », à l'instar de son concurrent Moov Africa Togo.

{loadmoduleid 220}